



BASSINS

Préavis municipal n° 11/11 du 26 septembre 2011

Rénovation des bassins des fontaines du village

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

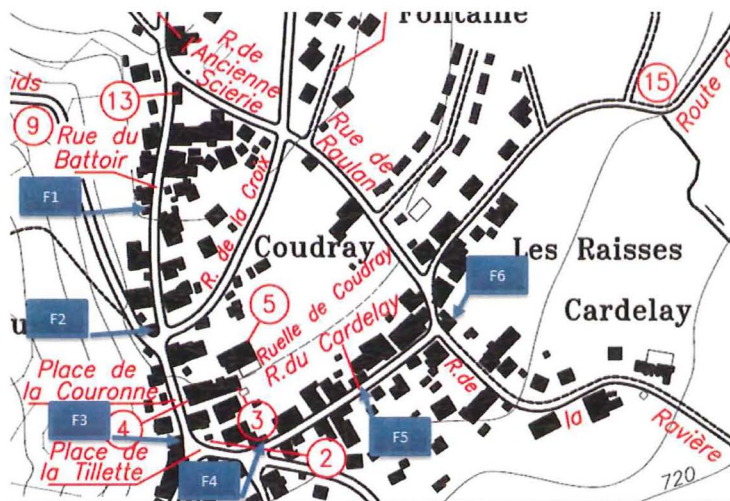
Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et de l'attachement de la population avec les fontaines du village, la municipalité a étudié le projet de rénovation des bassins. Ce préavis fait un lien direct avec l'inventaire des bâtiments communaux.

Situation actuelle

Les fontaines font parties intégrantes du patrimoine de notre commune, preuve en est que la municipalité est régulièrement questionnée par les habitants quant à l'écoulement de nos fontaines.

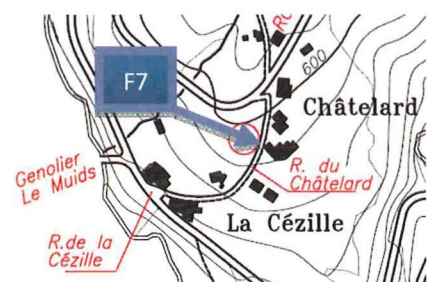
En effet, ces éléments font partie de l'histoire, ont une fonction décoratrice mais elles se doivent également de fonctionner : bon nombre d'habitants est habitué à la présence d'un écoulement d'un fin filet d'eau et ne manque pas de s'inquiéter de leur bon fonctionnement.

La commune compte actuellement 6 fontaines à Bassins ainsi qu'une fontaine dans le hameau de la Cézille.



F1. Battoir / F2. Croix / F3. Tillette / F4. Ancienne laiterie (Cardelay n°1)

F5. Cardelay n°2 : rénovée en 1989 / F6. Ravière (Cardelay n°3)



F7. Cézille



BASSINS

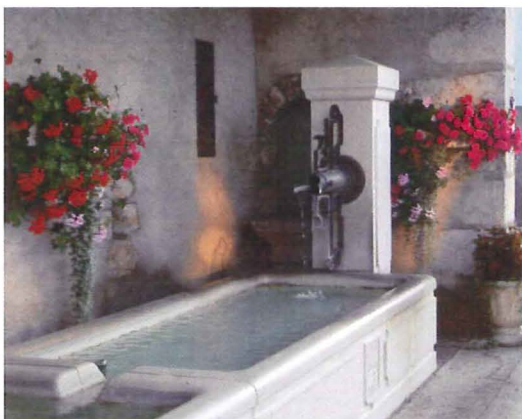
Après un bref examen des différents bassins des fontaines communales sises dans le village, il se révèle que tous, à l'exception de celui refait à la rue du Cardelay en 1989, ont subi les affres du temps tandis que leur entretien n'a été que sporadique.

Il est constaté sur le terrain que les bassins sont fissurés et, de fait, sont un risque supplémentaire pour les piétons et autres usagers en hiver lorsque les coulées d'eau se transforment en glace.



Fontaine Place de la Tillette – fissures multiples le long du bassin

La remise en état de la fontaine de la rue du Cardelay en 1989 démontre que la mise en valeur d'une fontaine passe également par la rénovation du bassin.



Fontaine rue du Cardelay – rénovée en 1989



BASSINS

Finalement, la rénovation des bâtiments abritant les fontaines ayant débuté avec celles situées sur la place de la Tillette ainsi qu'au carrefour de la Croix, une rénovation des bassins s'inscrit dans la suite logique des travaux entrepris.



Place de la Tillette



Carrefour de la Croix

Maître d'œuvre et travaux projetés

Quelques recherches de fournisseurs ayant de l'expertise tout en pouvant évaluer le travail réalisé ont été effectuées.

Seule l'entreprise Calcaires Chappuis Sàrl à l'Isle qui a réalisé en 1989 la rénovation de la fontaine du Cardelay a pu répondre aux critères de recherche soit : proximité, évaluation concrète d'une réalisation, force de proposition (méthode et tarifs) et analyse de la construction initiale des bassins actuels.

La majorité des bassins situés dans le village sont issus de l'époque de l'apparition de la maçonnerie. Les bassins sont majoritairement travaillés sur leur face avant.

L'objectif des travaux est de reproduire les éléments actuels sur le modèle de la rue du Cardelay rénovée en 1989 à l'exception des bassins de la Tillette et de la Croix pour lesquels une sculpture frontale est prévue.

L'attention portée à ces deux derniers est liée à leur importance dans le point de passage du village et de leur forte fréquentation tant en semaine que durant les week-ends.



BASSINS

Financement

Compte tenu des taux d'intérêts actuels bas, le financement de ces travaux est prévu de la manière suivante :

- A) Emprunt de CHF 325'000.00 aux meilleures conditions ;
- B) Un amortissement sur 6 ans soit environ CHF 54'000 par an inscrit au budget ;
- C) Un intérêt de 3 % l'an inscrit dans la rubrique des eaux.

Emprunt	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
Amortissement	54'167	54'167	54'167	54'167	54'167	54'167
Intérêts	9'750	8'125	6'500	4'875	3'250	1'625
Total annuel	63'917	62'292	60'667	59'042	57'417	55'792

En regard de la durée de vie constatée des bassins actuels (plus de 100 ans), cet investissement pourrait être amorti sur une durée plus longue que les six ans proposés.

Néanmoins, un allongement de la période à 10 ans ou plus ne ferait que grever longuement et inutilement les finances communales tant par les intérêts de l'emprunt que les amortissements.

Conclusion

En regard des explications fournies par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins

vu le préavis municipal n° 11/11 du 26 septembre 2011,
ouï les conclusions du rapport de la commission des finances
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 325'000 pour la rénovation des bassins des fontaines du village

d'autoriser un emprunt auprès d'un organe compétent et aux meilleures conditions du moment, selon le mode de financement proposé.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

D. Lohri



La Secrétaire :

M. Noirot